



Dossier n° CU 95 604 2500027

Date de dépôt : 17/03/2025

Demandeur : **SELARL DIDACTIS NOTAIRES** représentée par **Philippe ROUACH**

Pour : **Lotissement et la construction d'une maison à usage d'habitation**

Adresse terrain : **14 rue de la Gare 95470 SURVILLIERS**

DESTINATAIRE :
SELARL DIDACTIS NOTAIRES
14 rue de la Gare
95470 SURVILLIERS

OBJET : IRRECEVABILITÉ D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

Vous avez déposé le 17/03/2025 à la mairie de SURVILLIERS une demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel.

Le certificat d'urbanisme opérationnel est un document qui renseigne sur la faisabilité d'une opération de construction dans le respect des règles d'urbanisme applicables au terrain donné (règles d'un plan local d'urbanisme), selon les limitations administratives au droit de propriété.

Votre demande ne comprend pas ou ne précise pas l'ensemble des éléments nécessaires à son instruction. En effet, votre demande ne comprend pas les pièces et informations suivantes :

- CU 2 : La note descriptive succincte ne précise pas la destination et sous-destination des constructions existante sur le terrain.
- L'opération projetée prévoit notamment la création d'un lot à bâtir. Il convient donc de préciser la superficie du lot devant être créé sur le plan joint à la demande.

Malheureusement, le Code de l'Urbanisme ne prévoit pas la possibilité de compléter une demande de Certificat d'Urbanisme. Votre demande est par conséquent classée sans suite.

Il vous appartient de déposer une nouvelle demande conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Survilliers,
Le 25 mars 2025,

Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers

Mme Nélie LECKI
Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'habitat,
la citoyenneté et les affaires juridiques

